

AVIS n° CEC-17-10-2024-01 DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF



Séance du 17 octobre 2024

Examen arrêté résultats – Conseils centraux

Le Comité électoral consultatif

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 09 juillet 2024 ;
- Vu la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au Comité électoral consultatif ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif modifié en date du 24 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de composition rectificatif du Comité électoral consultatif en date du 30 octobre 2024 ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers

Après en avoir discuté,

DONNE L'AVIS SUIVANT

Article 1^{er} : Dispositif

L'arrêté de résultat précise le taux de participation en rapport au nombre d'électeurs et des sièges à pourvoir, ainsi que les modalités de calcul d'attribution des sièges. L'arrêté précise également la liste ainsi que le nom du candidat élu sur les sièges à pourvoir lors du scrutin du lundi 14 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024, des Conseils centraux de l'université de Poitiers.

Article 2 : Décompte des voix

Le présent avis est favorable à l'unanimité des membres présents.

Fait à Poitiers, le 17 octobre 2024
Le Président du Comité électoral consultatif,

 **Pierre CHABASSE**

Annexe :

Projet arrêté résultats – Conseils centraux